

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-REG-06 Renforcement de la résilience des populations déplacées par l'instabilité au Nord-Mali et soutien à la coexistence pacifique entre communautés
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Afrique de l'Ouest : Mali, Burkina Faso, Mauritanie, Niger L'action sera mise en œuvre au : <i>Mali</i> : dans 16 communes prioritaires dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou ; <i>Burkina Faso</i> : dans la Région du Sahel, provinces du Soum et de l'Oudalan ; <i>Mauritanie</i> : dans la région du Hodh el Chargui, Camp de Mbera, ainsi que les villages du département de Bassikounou <i>Niger</i> : dans les Régions de Tahoua et Tillabéry
Montants concernés	Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 20 000 000 EUR Contribution de 1 400 000 EUR du HCR
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte – convention de délégation avec l'UNHCR (PAGODA)
Code CAD	72010
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	3. Protection et asile
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A17. Enhance the provision of basic services for displaced persons and host communities such as increased access to education, water, health services, and vocational training in cooperation with regional and local authorities
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience 3. Gestion de la migration
Objectif du Cadre opérationnel	Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter une meilleure gestion de la migration
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	Créer des perspectives économiques et d'emploi dans les régions présentant un fort potentiel migratoire pour prévenir la migration irrégulière et faciliter les retours
Durée de la mise en œuvre	36 mois (2017-2019)
Bénéficiaires de l'action	Jusqu'à un maximum de 471 551 (voir annexe)

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Cette action d'envergure régionale se focalise sur les populations affectées par l'instabilité au nord et au centre du Mali engendrant des déplacements forcés et des flux migratoires irréguliers. Elle s'inscrit dans la [stratégie régionale de l'UNHCR pour le Mali \(2016-2017\)](#) donnant les orientations de l'organisation à la fois dans les pays d'asile et le pays d'origine. Dans un contexte de déplacement prolongé où les conditions pour un rapatriement à grande échelle des populations exilées ne sont pas réunies, la logique d'intervention s'articule principalement autour du concept de « désengagement responsable » dans une perspective de recherche de solutions durables. De fait, l'action cible ainsi les activités de « préparation aux solutions » qui permettront aux populations déplacées de retourner plus tard ou de s'intégrer.

L'action comporte trois axes prioritaires visant non seulement à renforcer la lecture holistique de la réponse de l'UNHCR envers les populations affectées par la crise malienne mais aussi à mettre en œuvre une approche progressive de solutions. Son principe directeur étant qu'à travers une approche unifiée, permettant de s'attaquer aux facteurs d'instabilité et de vulnérabilité à court et à long terme, les trois composantes, mises en œuvre de manière cohérente et ciblée dans les quatre pays d'intervention, se renforcent mutuellement les unes aux autres :

1. *Résilience et autosuffisance* : réduire le niveau de dépendance des populations affectées vis-à-vis de l'assistance humanitaire et ainsi mieux les préparer dans leur réintégration future est un premier axe prioritaire de l'Action. La viabilité des efforts d'autosuffisance menés dans les pays d'asile en fonction des opportunités (socio-économiques, d'éducation, etc.) dans les zones de retour sera prise en compte. En termes généraux, il s'agit d'assurer la continuité des efforts de résilience dans les zones de retour en tenant compte des programmes menés dans les pays d'asile afin que les populations déplacées puissent conserver et exploiter leurs acquis et leurs compétences une fois de retour dans le pays d'origine. Un encadrement spécifique est envisagé pour les déplacés retournés, les déplacés internes et les populations locales affectées afin de renforcer la stabilisation des populations à l'intérieur même du Mali et favoriser le rapatriement volontaire à travers une approche couplant réponse individuelle (appui à l'amélioration des conditions socio-économiques) et renforcement de la capacité d'absorption des zones de retour (renforcement des services et infrastructures sociaux de base).
2. *Coexistence pacifique et protection* : intervenir au sein de la population hôte/locale pour maintenir ou renforcer le climat actuel de coexistence pacifique et les liens intercommunautaires et réduire l'impact de la présence des populations affectées par la crise malienne sur les ressources locales disponibles est un deuxième axe prioritaire. En renforçant ou en s'appuyant sur les services et les infrastructures déjà existants dans les zones d'intervention, cette composante participera à la prévention de cas de protection, notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention et réponse aux violences sexuelles et sexistes. Cette composante visera également à soutenir la reprise d'activités de subsistance et d'autosuffisance dans un contexte où l'insécurité alimentaire et les difficultés d'accès aux terres agricoles et pastorales aggravent la vulnérabilité des populations affectées. Elle permettra aussi de prévenir de nouveaux déplacements forcés ou migratoires.
3. *Rapatriement volontaire* : faciliter le rapatriement volontaire par un accompagnement et une assistance de tout réfugié souhaitant exercer son droit au rapatriement volontaire et rentrer au Mali afin qu'il/elle puisse le faire dans les meilleures conditions de sécurité et de dignité possibles est le troisième axe prioritaire. L'accompagnement et la prise en

charge des rapatriés dans les zones de retour permettront de prendre en compte les efforts de résilience entamés dans les pays d’asile et de pérenniser le rapatriement. Il est important de noter par ailleurs que, bien qu’un rapatriement massif ne soit pas encouragé dans le cadre de cette Action, si la situation au Nord-Mali venait à s’améliorer de manière significative et que l’UNHCR décide de promouvoir le rapatriement à grande échelle, cette composante pourra être revue à la hausse.

Afin d’harmoniser et renforcer les interventions dans les quatre pays, un mécanisme de coordination régionale sera mis en place et s’assurera que les bureaux de pays travaillent ensemble et développent des synergies transfrontalières. A cela s’ajoute les accords tripartites signés avec le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie, et les commissions tripartites qui sont organisées régulièrement afin que les trois parties aux accords se consultent et préparent les conditions pour le rapatriement volontaire en sécurité et dignité des réfugiés maliens.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte régional et national

Presque cinq ans après son déclenchement, le conflit au Nord-Mali n’a toujours pas trouvé de dénouement définitif, et ce malgré l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d’Alger signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015. La situation dans le nord du pays reste instable, marquée par des épisodes réguliers de violences dans plusieurs régions, y compris dans le centre du Mali, victime de la multiplication des incidents IED (engins explosifs improvisés) et l’augmentation des attaques directes ou indirectes visant les forces armées nationales et internationales ainsi que la population civile.

Au 30 octobre 2016, l’UNHCR assiste plus de 134 800 réfugiés maliens, principalement installés dans les camps et zones d’accueil au Burkina Faso (zones urbaines de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, camps de Mentao, Goudoubo et une dizaine de villages de la région du Sahel; 32 224 personnes), en Mauritanie (Mbera ; 41 798 personnes), et au Niger (Abala, Tabareybarey, Mangaize, Intikane et Tazalite ; 60 792 personnes). Au Mali, un contexte de déplacement mixte prédomine où les populations déplacées internes (36 690 au 30 septembre 2016, selon les autorités maliennes), rapatriées (24 926 au 30 septembre 2016¹), retournées (474 231 au 30 septembre 2016, selon les autorités maliennes) et hôtes (environ 400 000 ciblées par le Plan de réponse humanitaire) cohabitent dans les régions du Nord.

Si ce contexte de sécurité précaire n’empêche pas les réfugiés maliens de prendre librement la décision de se rapatrier, il n’est néanmoins pas favorable à un mouvement de rapatriement massif et définitif du reste de la population réfugiée. Ceci dit, même si dans les conditions actuelles l’UNHCR n’encourage pas un rapatriement massif de cette dernière, l’organisation, pour des raisons essentiellement de protection, accompagne et facilite, quand elle peut, le rapatriement des réfugiés souhaitant se rapatrier au Mali en pleine connaissance de la situation dans les zones d’origine.

De plus, la situation sécuritaire et intercommunautaire restant instable dans le nord du Mali, près de 400 nouvelles arrivées de réfugiés ont été recensées en Mauritanie en 2015, 3 815 au Burkina Faso et 8 563 au Niger. Les chiffres continuent d’ailleurs d’augmenter au Niger avec plus de 5 700 nouvelles arrivées depuis début 2016, 1 150 au Burkina Faso, et environ 2 000 en Mauritanie. La situation induit également de nouveaux déplacements forcés au sein du Mali. Le rapport de mouvements de populations forcés de septembre 2016 indique par

¹ Au 30 septembre 2016, sur les 56 729 retours enregistrés par le gouvernement malien, l’UNHCR a vérifié le rapatriement volontaire de 24 926 réfugiés.

exemple que suite aux affrontements de groupes armés à Intachdayt dans la région de Kidal, environ 3 600 personnes se sont déplacées dans la commune rurale de Tarkint, cercle de Bourem, région de Gao. Ainsi, le caractère ponctuel de ces nouveaux déplacements exige une importante flexibilité des services disponibles dans les sites et autres zones d'accueil des déplacés, notamment au niveau des services d'enregistrement pour les réfugiés.

Le contexte de crise prolongée dans lequel se trouvent actuellement les populations déplacées au Mali et les pays voisins est caractérisé par des facteurs pluridimensionnels de vulnérabilité, qu'ils soient de nature environnementale, climatique, économique, inter-ethnique ou sécuritaire. Pour faire face à ceux-ci, les populations affectées par la crise malienne usent de mécanismes compensatoires variés pour répondre à leurs besoins de base immédiats, dont certains sont particulièrement nocifs comme le sexe de survie ou le mariage précoce des filles, ainsi que l'enrôlement dans des groupes armés et la migration des jeunes adultes, dont l'apparition se renforce avec la dégradation des conditions de sécurité dans la région. L'absence d'opportunités locales (emploi) et le faible niveau des services sociaux de base sont deux éléments indissociables du processus migratoire.

Les sections suivantes fournissent les éléments contextuels pertinents à la mise en œuvre de l'action dans chaque pays :

Mali

La majorité des rapatriés sont revenus dans les régions du nord, en particulier celles de Gao, Menaka, Tombouctou, Kidal mais aussi Mopti et Ségou où plus de 5 800 rapatriés spontanés ont été enregistrés d'août à décembre 2015. Ces populations, tout comme les autres populations affectées par la crise malienne (déplacés internes, retournés, communautés locales), sont confrontées aux difficultés de subvenir à leurs besoins de manière autonome et à avoir un accès insuffisant aux services sociaux essentiels.

Différentes études ont montré que les besoins de base de ces populations affectées par la crise malienne sont importants. En particulier, l'évaluation participative de 2015 réalisée dans les bureaux de l'UNHCR à Tombouctou, Gao et Mopti a mis en exergue deux problèmes de protection fondamentaux : (1) *la vulnérabilité accrue des femmes et des jeunes rapatriés* : les femmes sont beaucoup plus vulnérables par rapport à l'accès aux activités génératrices de revenus, l'accès aux terres et à la propriété et sont exposées au sexe de survie ou à la mendicité ; les jeunes rapatriés, quant à eux, sont plus discriminés à l'accès à l'emploi et sont également plus exposés au risque de recrutement forcé, incluant un possible risque de radicalisation dans un contexte de présence de groupes armés djihadistes ; (2) *le lien étroit existant entre protection de l'enfance, éducation et violences basées sur le genre* : l'absence de moyens et d'offres économiques a un impact direct sur les enfants. Ces derniers sont déscolarisés pour appuyer les familles, et sont plus exposés au risque d'exploitation sexuelle et de traite d'êtres humains.

Par ailleurs, l'accès restreint à l'eau potable et à la nourriture dans certaines zones de retour, le prix élevé des biens de première nécessité, ainsi que l'accès limité aux services administratifs et sociaux de base, engendrent des rapatriements jusqu'à présent timides de réfugiés. Dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal, les tensions intercommunautaires sont de plus en vives et requièrent une action de pacification à long-terme pour garantir une stabilité durable de ces régions et éviter un risque d'embrasement et de déplacement forcé de populations. La situation sécuritaire s'est également dégradée dans les régions du centre, en particulier Mopti, où on constate des activités terroristes, ainsi qu'une augmentation des tensions entre les communautés.

Burkina Faso

Arrivée au Burkina Faso peu après le début du conflit en 2012, la grande majorité (95%) des réfugiés maliens est installée dans la région administrative du Sahel. Deux camps assurent la protection et l'accès aux services de base : le camp de Mentao, près de Djibo, et celui de Goudoubo, près de Dori, accueillent à eux deux plus de 70% des réfugiés. Au-delà de ces camps, environ 24% vivent dans les sites spontanés de la région du Sahel. Selon une enquête sur les intentions de retour des réfugiés maliens menée en juillet 2015, la majorité des réfugiés maliens font de la résolution politique du conflit, du rétablissement de l'État de droit et des services de base les conditions de leur retour.

Malgré un environnement socio-politique et sécuritaire volatile, le sentiment d'intégration des réfugiés à la vie socio-économique locale et l'entente interculturelle avec la population hôte ont été préservés, et ce pour deux raisons principales. Premièrement, la population hôte a été disposée à respecter la présence des réfugiés sur son territoire. Deuxièmement, les échanges de biens et de services entre hôtes et réfugiés ont continué de constituer la norme. Cependant, suite aux derniers événements politico-sécuritaires (tentative de coup d'État de septembre 2015, attentats à Ouagadougou en janvier 2016), les risques de protection pour les populations réfugiées deviennent graduellement observables, liés notamment à leur stigmatisation.

Mauritanie

La Mauritanie a gardé une politique de « portes ouvertes » pour les réfugiés maliens depuis le début du conflit. La communauté des réfugiés vient principalement des régions de Léré, Tombouctou et Tilemsi et est essentiellement composée de Touaregs, ainsi que d'Arabes, Songhaï et Bambaras. Les quelques 41 000 réfugiés maliens sont installés au camp de Mbera où des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années.

En effet, la prévalence de la malnutrition aiguë globale est, par exemple, passée de 20% en juillet 2012 à 9.9% en 2015. De plus, la quantité d'eau disponible par personne par jour est passée de moins de 10 à 30 litres actuellement (pour un standard humanitaire d'environ 20 litres par personnes et par jour). Six écoles primaires ont été construites. Des campagnes de sensibilisation ont permis d'améliorer les taux de scolarisation, notamment des filles. Les écoles du camp de Mbera accueillent actuellement plus de 4500 élèves, soit près de 60% des enfants identifiés en âge d'aller à l'école primaire dans le camp. Les différents projets de soutien aux activités génératrices de revenus dans le camp ont par ailleurs permis de diminuer le nombre de personnes considérées comme pauvres ou très pauvres de 88% en 2013 à 65% en 2015². L'UNHCR et ses partenaires dans le camp se trouvent ainsi dans une période charnière de consolidation des progrès réalisés jusqu'à maintenant. Il est ainsi important de poursuivre les efforts engagés pour soutenir l'autosuffisance des réfugiés en préparation de retours futurs, lorsque la situation le permettra.

La population mauritanienne partage généreusement ses ressources avec les réfugiés dans la zone d'accueil de Bassikounou (sud-est du pays) où les deux communautés cohabitent de manière pacifique. Cependant, des différences importantes demeurent en terme de niveau de vie, dû au fait que la région du Hodh El Chargui, dans laquelle se trouve le camp, est l'une des plus pauvres du pays et la moins bien dotée en infrastructures. En 2015, le rapport sur le système de suivi de sécurité alimentaire (*Food Security Monitoring System*) du Programme

² Rapport du *Household Economic Approach*, août 2015.

alimentaire mondial notait que 44.1% des familles dans le Hodh Al Chargui sont concernées par l'insécurité alimentaire contre une moyenne nationale de 26.8%.

Niger

Le nombre de réfugiés maliens a connu une augmentation de plus de 20% depuis janvier 2015. La majorité des nouvelles arrivées sont des ménages ruraux vulnérables qui proviennent des zones autour de Menaka, Ansongo, Anderaboukane et Gao, où l'Etat malien est absent. Dans les camps, certains ménages commencent à remplacer leurs tentes par des constructions semi-durable, situation qui symbolise à elle seule que nombreux sont ceux qui ne s'attendent pas à un retour dans un avenir proche.

Cette évolution s'explique par la situation à la frontière entre le Mali et le Niger qui reste le théâtre d'âpres tensions spécifiques et anciennes. Ces tensions débordent largement les cadres de régulation de la violence des groupes armés signataires des accords d'Alger. Dans cette zone, Touaregs Dawsak et pasteurs Peuls (du Mali et du Niger) continuent de s'affronter violemment autour de vieux contentieux, liés notamment à l'usage des ressources pastorales ou à des vols et violences commis les uns contre les autres. Ces litiges ont été exacerbés par la crise politique, de nombreux Dawsak ayant rejoint les rangs du Mouvement national de Libération de l'Azawad (séparatiste), tandis qu'autant de Peuls rejoignaient le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (djihadiste). Le caractère local des tensions expliquent pourquoi, à la différence des autres pays d'asile, le Niger continue de recevoir de nouveaux ménages forcés à l'exil.

En 2012, l'UNHCR a lancé une vaste étude permettant d'observer de près la situation socio-économique des réfugiés maliens vivant au Niger, une recherche qui a été répétée en 2015. Les résultats de cette dernière ont mis en évidence l'impact positif des interventions réalisées depuis 2012 : seulement 22% des ménages réfugiés étaient vulnérables en 2015 (29% en 2012) alors que le taux de pauvreté pour la population rurale nigérienne se situe autour de 40% selon la Banque mondiale ; 87% des ménages utilisaient les structures de santé formelles en 2015 (60% en 2012) ; 79% des parents affirmaient que leurs enfants fréquentaient l'école contre 50% lorsqu'ils étaient au Mali.

Le contexte d'accueil des réfugiés au Niger est aussi globalement favorable. Depuis le début de la crises, les autorités ont, à tous les niveaux, fait preuve d'un engagement fort dans leur collaboration avec l'UNHCR, permettant de trouver des ajustements locaux pour assurer la protection et l'assistance aux ménages réfugiés : intégration des réfugiés au système public de santé et d'éducation (lorsque les services se trouvent à proximité des camps) ; création des zones d'accueil de réfugiés dans la région de Tahoua comme alternative aux camps pour permettre aux ménages de maintenir leurs activités liées à l'élevage et leur mode de vie ; mise en place d'intervention pilote visant l'installation hors camps de réfugiés dans la région de Tillabery, entre autres.

La stratégie d'intégration des communautés d'accueil dans certains programmes mis en place par l'UNHCR et ses partenaires a joué un rôle important en évitant d'attiser des tensions avec les populations réfugiée sous fonds d'iniquité. Le bon niveau d'assistance a également limité la possibilité d'exercer un poids sur des communautés hôtes extrêmement vulnérables tout comme le risque d'enrôlement des jeunes au sein des groupes armés. Jusqu'à présent, la capacité d'absorption des terroirs d'accueil n'a pas été affectée. Au contraire, elle a été renforcée : soutien aux structures de santé publique proches des camps, soutien aux infrastructures scolaires, renforcement de l'accès à l'eau potable pour la population hôte. C'est pourquoi la coexistence pacifique avec cette dernière est aujourd'hui maintenue.

2.2. Contexte sectoriel

L'instabilité au Mali et les difficultés rencontrées pour apporter les garanties minimales d'un retour sûr et durable dessinent aujourd'hui la perspective d'un exil prolongé, voire d'une intégration locale sur le moyen terme des réfugiés dans des régions sahéliennes chroniquement vulnérables et sujettes à des crises alimentaires récurrentes tant que des dividendes positifs de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ne se font pas plus sentir. Lier une préparation et des solutions à court terme, pour faire notamment face à de nouveaux afflux potentiels et prévenir les risques de traite d'êtres humains ou de radicalisation, à un soutien de moyen-long terme auprès de populations réfugiées, rapatriées, déplacées internes, retournées et locales, constitue un défi opérationnel majeur pour l'ensemble de la région. Aujourd'hui, la mise en œuvre des mesures provisoires de sécurité, et en particulier le cantonnement des combattants, est conditionnée par les groupes signataires de l'Accord pour la paix à l'établissement des autorités intérimaires, dont la loi de création fait l'objet d'un recours auprès du Conseil constitutionnel.

Concernant la recherche de solutions durables, des Accords tripartites ont été signés par le Mali et l'UNHCR avec le Niger, ainsi qu'avec le Burkina Faso et la Mauritanie (respectivement). A travers cet accord, les parties s'engagent à respecter le caractère volontaire du rapatriement dans la sécurité et la dignité tout en garantissant le droit d'asile et la protection internationale pour les réfugiés qui n'ont pas encore opté pour le retour ou qui viendraient dans les pays d'asile.

Mali

Alors que le cessez-le-feu est observé, les attaques contre les forces armées de défense tant maliennes qu'étrangères continuent à avoir lieu. Les armes continuent à proliférer alors que le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) n'a pas débuté, le cantonnement bloquant, entre autre, sur la question de la mise en place des autorités intérimaires dans les régions du nord prévue par l'Accord. D'autres questions importantes pour la protection des civils, dont celle du traitement des familles des combattants par exemple, ne sont pas réglées non plus. Le nombre fréquent d'incidents de sécurité dans les régions au nord du Mali a ainsi une incidence négative sur le déploiement entier de l'administration malienne, sur l'accès des organisations humanitaires, des acteurs de développement et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA), chargée de la protection des civils³. Malgré plusieurs initiatives pour établir un lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement, le gouvernement du Mali, avec une présence très limitée de fonctionnaires, n'est pas en mesure de restaurer complètement l'accès aux services de base dans ces régions. Cependant de légers progrès dans la mise en œuvre de l'Accord ont été observés avec quelques avancées dans les domaines des réformes politiques et institutionnelles par exemple. Ainsi, le contexte général défavorable à la restauration d'un environnement de protection adéquat est un défi de taille pour permettre le retour des déplacés internes et le rapatriement des réfugiés, leur réintégration et réinsertion en sécurité et dignité.

Les axes d'intervention au Mali proposés dans cette Action s'inscrivent dans trois cadres stratégiques développés par les Nations unies en collaboration avec le gouvernement malien et les partenaires de mise en œuvre :

³ La MINUSMA a été créée le 25 avril 2013 par la Résolution 2100 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en vertu de l'article VII de la Charte des Nations Unies

- Le premier représente la « stratégie de solutions durables pour les personnes déplacées, retournées et rapatriées 2015-2019 » pour le nord du Mali, adoptée en janvier 2015 par l'équipe humanitaire pays grâce à un effort conjoint de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de l'UNHCR. Il est basée sur 2 axes principaux : (1) *la protection et la cohésion sociale* : la protection sociale, la protection de l'enfance et le suivi des mouvements des populations sont au cœur de cet axe d'intervention ; (2) *assurer les moyens de subsistance et la résilience des populations* : les moyens de production devront être redynamisés et l'emploi des jeunes et des femmes cheffes de ménages garanti.
- Le second cadre stratégique est le Plan-cadre intégré des Nations unies pour le développement 2015-2019 (UNDAF+), signé en septembre 2015, qui émane de la nécessité de réadapter les priorités nationales du Cadre stratégique pour la croissance et la lutte contre la pauvreté (CSCR) afin de prendre en compte les aspects liés à la paix et à la sécurité du pays. L'UNDAF+ a été élaboré en respectant le cadre de référence du Programme d'action gouvernemental (PAG) allant jusqu'en 2018, ainsi que sur un diagnostic de la situation du Mali et l'intégration des dimensions sécuritaire et de stabilisation. Le Plan s'articule autour de quatre axes stratégiques : la paix et la sécurité, la gouvernance, l'accès aux services sociaux de base, et enfin l'économie et l'environnement.
- Le troisième est le [Plan de réponse humanitaire \(Humanitarian Response Plan – HRP\) 2016](#) du Mali qui s'inscrit dans la stratégie triennale lancée au Mali et dans huit autres pays du Sahel en 2014 avec trois objectifs stratégiques régionaux. Il vise à apporter une assistance humanitaire aux personnes affectées par la crise malienne les plus vulnérables pour renforcer leur accès aux services sociaux de base, améliorer leurs moyens de subsistance et leur capacité de résilience et consolider la préparation aux urgences. Sur les 2,5 millions de personnes nécessitant une assistance au Mali (soit 13,5% de la population malienne), le Plan en cible 1 million (soit 40%). Les actions proposées visent en priorité les zones touchées par le conflit dans le nord et le centre du pays, ainsi que les populations déplacées, retournées ou rapatriées et les populations locales.

Burkina Faso

La loi du 23 octobre 2008 portant statut des réfugiés maliens au Burkina Faso ainsi que son décret d'application du 10 mars 2011 ont permis au Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale d'établir une note verbale autorisant l'acquisition du statut de réfugié malien sur la base du *prima facie*. Le gouvernement du Burkina Faso, via la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF) qui est sous la tutelle du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'extérieur, assure ainsi le suivi de l'encadrement juridique et de la prise en charge des réfugiés maliens. A ce titre, la CONAREF est administrateur de l'ensemble des camps et zones d'accueil des réfugiés.

Le Sahel transfrontalier est affecté par un nombre croissant d'activités djihadistes et illicites, qui incluent le trafic d'êtres humains, d'armes et de drogue. La combinaison de réseaux criminels, des groupes armés et le sous-développement dans la sous-région, constitue le terreau d'une menace transrégionale émergente.

Le risque n'est pas négligeable que ces facteurs d'instabilité se répandent rapidement dans cette zone à fort potentiel migratoire qu'est le Nord du Burkina Faso et exacerbent la

possibilité de radicalisation et/ou de migration des jeunes adultes. Pour les réfugiés maliens, l'enrôlement dans les groupes armés, qu'ils soient djihadistes, indépendantistes ou pro-gouvernementaux, peut apparaître comme une stratégie de survie, alors qu'elle devient aussi facile d'accès et commode que d'autres mécanismes compensatoires.

Mauritanie

Malgré un cadre légal et réglementaire faible en matière d'asile, les demandeurs d'asile bénéficient en Mauritanie d'une politique de portes ouvertes à leur égard et les réfugiés jouissent de la liberté de circulation dans le pays. Les agences présentes dans le camp de Mbera et dans les populations hôtes sont en contact permanent avec le gouverneur de Bassikounou pour identifier les besoins dans les villages avoisinants le camp.

L'absence d'une loi nationale et d'un système d'asile en Mauritanie constitue néanmoins un défi important pour la protection et l'assistance aux populations réfugiées. C'est pourquoi, depuis 2010, l'UNHCR travaille avec les autorités sur un projet de loi désormais entre les mains de la Commission nationale consultative sur les réfugiés et qui devrait être présentée au Parlement au courant de l'année 2016. La loi sur l'asile permettrait de garantir aux réfugiés l'accès aux documents d'états civil (cartes d'identités, certificats de naissance, permis de résidence et titres de voyage) leur permettant à terme un accès à l'éducation nationale et à l'emploi formel.

La situation humanitaire dans le camp de Mbera s'est grandement stabilisée depuis 2012 avec des situations nutritionnelles, sanitaires et d'accès à l'eau à présent sous les seuils d'urgence. Dans ce contexte, les besoins des réfugiés dans le camp ont progressivement changé de nature pour s'orienter vers un besoin de davantage d'autonomie. Pour répondre à ces besoins, l'UNHCR a mis en place des programmes d'autonomisation : cours d'alphabétisation, projets générateurs de revenus et maraichage ciblant les personnes vivant avec des besoins spécifiques, soit 11% de la population. Depuis juin 2016, l'UNHCR et le PAM collabore pour remplacer 35% de la ration de vivre et remettre du cash. Fin 2016, cette proportion pourrait être revu jusqu'à 65%.

Niger

Le gouvernement du Niger, via le ministère de l'Intérieur et la Direction générale de l'Etat civil et des Réfugiés (DGEC-R), continue à être particulièrement engagé dans la gestion et la coordination de l'assistance aux réfugiés maliens. A ce titre, la DGEC-R est l'administrateur de l'ensemble des camps et zones d'accueil des réfugiés. L'arrêté du 16 mars 2012 accorde le statut de réfugiés *prima facies* aux maliens victimes du conflit armé au nord du Mali. En 2015, des avancées considérables ont aussi été réalisées dans le domaine de la documentation des réfugiés avec une nette augmentation de la validité des attestations de réfugiés de 6 mois à un an.

Les interventions visant la population hôte sous les volets résilience et coexistence pacifique de la présente Action s'inscrivent dans les politiques nationales nigériennes telles que le Plan de développement économique et social, des stratégies nationales sectorielles, comme le Plan national des énergies domestiques (PNED), ou encore de l'Initiative 3N (« les Nigériens nourrissent les Nigériens »). Au niveau local, les actions proposées s'inscrivent aussi dans les Plans de développement régionaux et communaux. Enfin, une attention particulière a été portée sur les orientations de la Haute autorité pour la consolidation de la paix (HACP) sur la région de Tillabery, structure rattachée à la Présidence du Niger et avec qui l'UNHCR a

engagé des discussions constructives afin de définir conjointement des interventions prioritaires dans la zone.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

Au Mali, dans le cadre de la recherche des solutions durables, l'UNHCR a lancé en avril et juin 2015 une étude d'impact socio-économique sur les interventions menées en 2013-2014 en faveur des rapatriés et des retournés. Cette étude a permis de cibler les filières porteuses, comme les cultures maraichères et vivrières, l'élevage, l'embouche des petits ruminants et l'entrepreneuriat, qui peuvent contribuer au renforcement de la protection et de la coexistence pacifique par la relance de l'économie locale et du niveau de vie des ménages.

De plus, les acteurs humanitaires au Mali ont adopté en janvier 2015 une « Stratégie des solutions durables pour les personnes déplacées, retournées et rapatriées 2015-2019 ». La stratégie a deux objectifs principaux : d'une part, promouvoir des approches communes en vue d'atteindre, à court et moyen terme, des solutions durables pour les personnes déplacées internes, retournés et rapatriés et les communautés locales ; et d'autre part, intégrer l'approche solutions durables dans les réponses des acteurs gouvernementaux, humanitaires et de développement consécutive aux déplacements des populations en 2012 et en 2013. Elle a ainsi pour but de renforcer la stabilité et la cohésion sociale basée sur la protection des civils, avec un accent mis sur les enfants et les femmes, et la résilience des populations.

Dans les pays d'asile, le niveau élevé d'assistance permis d'atténuer la pression sur des terroirs d'accueil structurellement vulnérables et caractérisés par un déficit important en termes de services et infrastructures de base. Le développement d'approches inclusives visant l'intégration des populations hôtes, notamment dans la provision des services de base (éducation, santé) et dans des projets spécifiques autour des activités génératrices de revenu, a joué aussi un rôle essentiel en termes de coexistence pacifique. L'expérience a prouvé que la création de mécanisme parallèle pour faciliter l'accès aux services de base est inéquitable et non-soutenable à moyen et long-terme. Observer les camps comme un espace physique en dehors du terroir d'accueil rend impossible la mise en œuvre d'une stratégie de sortie progressive et responsable. D'où l'importance de favoriser les actions qui visent à pérenniser l'accès des populations réfugiées et hôtes aux services sociaux de base, en transférant ou en intégrant progressivement ces dernières aux structures locales afin de garantir un niveau de fonctionnement durable et une qualité de prise en charge adéquate.

Les autorités nigériennes ont pris conscience de cette problématique et des pas importants vers l'intégration ont été réalisés en 2015 : intégration des réfugiés d'Abala et de Mangaize au sein des centres de santé intégrés (CSI) publics proches des camps ; définition d'un plan de travail commun avec les Directions régionales de l'Hydraulique de Tahoua et Tillabéry pour avancer vers la passation des infrastructures hydrauliques des camps ; début de reprise en main du volet éducation par les Directions régionales de l'Education de Tahoua et Tillabéry ; contribution active de la Direction départementale du Génie Rural d'Ayorou dans le projet pilote d'urbanisation visant l'installation de 400 ménages réfugiés hors camp. Cette dynamique enclenchée dans tous les secteurs a démontré que la stratégie d'intégration était réalisable en travaillant de manière inclusive et progressive avec les autorités compétentes. Les principaux goulots d'étranglements se trouvent aujourd'hui dans la réhabilitation/adaptation/ construction de certaines infrastructures pour d'une part en assurer la gestion par les structures publiques, voir les opérateurs privés en ce qui concerne l'eau, et d'autre part, augmenter l'accès pour la population hôte.

En outre, aborder les camps et les zones d'accueil des réfugiés comme partie intégrante du terroir d'accueil impose aussi d'observer de près la pression sur les ressources naturelles locales qu'exerce la présence des populations réfugiées. En effet, dans chacune des zones d'intervention, il apparaît une situation potentiellement explosive autour de l'utilisation des ressources naturelles limitées entre populations réfugiées et communautés hôtes. La présence des réfugiés et de leur bétail met une pression supplémentaire sur l'environnement et les ressources disponibles dans la région. Par conséquent, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour élargir l'accès à l'eau, aux zones de pâturages et à une source d'énergie/combustible. D'où la nécessité d'adopter des mesures adaptées et sur la durée au sein et en dehors des camps et des zones d'accueil des réfugiées pour limiter toute augmentation des tensions intercommunautaires. A cet égard, la mise en place du volet gaz en 2013 dans le camp d'Abala au Niger a montré que le passage du bois vers le gaz est un levier efficace tant en termes de protection de l'environnement que de renforcement non artificiel et durable du pouvoir d'achat des ménages. En Mauritanie, le programme intègre pleinement des éléments de renforcement de la cohésion entre les populations hôtes autour du camp de Mbera et les réfugiés. Le maintien de la coexistence pacifique entre les deux communautés est essentielle car elle permet de prévenir d'éventuelles violences pendant la période de déplacement des réfugiés et prépare la population hôte à une éventuelle intégration locale de certains déplacés. Dans les années 1990, la Mauritanie avait déjà accueilli des milliers de réfugiés maliens ayant fui les conflits dans leur pays. Bien que certains soient repartis au Mali à la suite du conflit, d'autres ont fait le choix de s'installer autour de l'ancien camp et de s'intégrer dans les villages hôtes. Afin de laisser cette possibilité aux réfugiés de Mbera il est donc essentiel de maintenir un climat de confiance entre la population hôte et la population réfugiée.

Tel que décrite plus haut, la situation socio-économique des réfugiés dans la région a évolué positivement grâce à la mise en place d'interventions adaptées. Pour autant, il convient de souligner que cette évolution positive revêt un caractère partiellement artificiel car elle est hautement dépendante de l'assistance. Le besoin de renforcer le ciblage des plus vulnérables reste un principe directeur des programmes mis en œuvre par les organisations d'aide et des réflexions profondes sont actuellement en cours, notamment avec le PAM au Niger et au Burkina Faso, et la cellule des filets sociaux pour aboutir au cours du second semestre 2016 à une méthodologie commune.

Pour les ménages extrêmement vulnérables, la prise en charge quasi-totale qu'offrent les camps a permis de garantir leur protection et d'améliorer leur niveau socio-économique. L'essentiel aujourd'hui est d'enclencher la dynamique de l'autosuffisance. Comme l'ont prouvé à plusieurs reprises les missions d'évaluation conjointes du PAM et de l'UNHCR, les interventions devront progressivement mettre l'accent sur la promotion et le soutien à l'autosuffisance et aux moyens de subsistance des réfugiés, à travers la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus telles que le petit commerce, l'artisanat, la vente de viande et de lait et les activités liées à l'élevage. Cette capacité engrangée dans le pays d'asile permettra également une réintégration plus rapide de ces réfugiés une fois rapatriés au Mali. Dans ce sens, en Mauritanie, différentes mesures prises depuis 2013 afin de [renforcer la situation économique des ménages réfugiés installés au camp de Mbera ont porté leurs fruits](#). Le financement de projets de commerces, boucheries, forges, entre autres, menés par les réfugiés a permis à 68% des bénéficiaires (bénéficiant à plus de 1 000 personnes) d'augmenter leurs revenus⁴. De plus, plus de 1 800 personnes ont accès à des jardins potagers dans le camp, mis en place avec le soutien de l'UNHCR et représentent une nouvelle source

⁴ Rapport, *Mission d'évaluation conjointe (JAM)*, PAM-UNHCR, camp de Mbera, 2015

de revenu. Ainsi, il est crucial de maintenir ces projets et d'augmenter le nombre de bénéficiaires en continuant de cibler en priorité les personnes avec des besoins spécifiques. Au Niger, des expériences pilotes sont présentement testées, notamment à travers « l'approche contrat » par laquelle les réfugiés acceptent volontairement de recevoir 18 mois d'aide financière afin de développer des activités génératrices de revenus (AGR), leur permettant, aux termes des 18 mois, de sortir définitivement de l'assistance (maintien de activités de protection uniquement). Les réfugiés bénéficieront en parallèle d'un accompagnement technique spécifique pour mener à bien leurs AGR. À ce jour, 92% des ménages réfugiés du camp de Mangaize ont signé ce contrat avec l'UNHCR⁵.

De même, les mesures en matière d'éducation visant à augmenter le taux d'alphabétisation et à renforcer l'accès des enfants à l'enseignement primaire ont montrés des signes encourageants et doivent être poursuivies. En Mauritanie par exemple, l'UNHCR propose depuis 2015 des cours d'alphabétisation pour la population du camp qui ont permis à près de 400 réfugiés d'apprendre à lire et à compter. Grace à ces nouvelles aptitudes, ils bénéficient d'un meilleur accès aux activités génératrices de revenus. Une hausse de la fréquentation des écoles primaires financées par l'UNHCR dans le camp de Mbera a également été observée entre l'année scolaire 2014/2015 et 2015/2016 avec un nombre d'inscrits passant de 3 700 à 4 500. Cette hausse intervient alors que l'UNHCR a multiplié les campagnes de sensibilisation pour les parents et les enfants en 2014 et 2015 et qu'un recrutement plus compétitif des enseignants a été introduit en 2014. Des défis subsistent pour les personnes qualifiées pour faire des études supérieures et qui ne peuvent y accéder par manque de ressources financières.

La création des zones d'accueil de réfugiés dans la région (ZAR) de Tahoua au Niger comme alternative innovante aux camps, démontre clairement que la mise en place de solutions adaptées permet de renforcer l'intégration socio-économique et accompagner le développement local. Autour de la ZAR d'Intikane une véritable activité économique inclusive (réfugiés et hôtes) a vu le jour. Depuis le second semestre 2015, les distributions alimentaires ont été réduites de moitié pour près de deux tiers la population réfugiée de la ZAR sans avoir un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, tout comme pour les camps, les dernières retapes à franchir pour les ZAR concernent réhabilitation/adaptation/construction de certaines infrastructures.

Sur la base de ces enseignements tirés, et en ligne avec le [Plan d'action régional pour le Sahel 2015-2020](#) adopté le 20 avril 2015 par le Conseil européen, et en cohérence avec l'[Alliance globale pour l'Initiative Résilience \(AGIR\)](#), l'Action proposée doit (i) être ciblée sur le degré de vulnérabilité des populations affectées par la crise malienne davantage que sur le statut ; (ii) préserver la coexistence pacifique, en générant des gains de développement pour les communautés d'accueil ; (iii) faire croître les germes de la résilience notamment via l'amélioration capacitaire des services compétents de l'Etat pour la sécurité physique et l'accès des communautés hôtes/locales et réfugiées aux services de base.

⁵ Cette initiative a été victime de son succès et les limites financières ne permettent pas à l'heure actuelle de l'ouvrir aux autres camps et ZAR.

3.2. Actions complémentaires

En 2013, [l'UE s'est engagée à mobiliser 1 350 milliards d'euros](#) pour soutenir le renouveau du Mali, dont 524 millions d'euros apportés par la Commission européenne. Dans le cadre du 11^e Fonds européen pour le développement, 615 millions d'euros ont été mobilisés par l'UE pour le Mali sur la période 2014-2020 avec quatre secteurs prioritaires (réforme de l'Etat, sécurité alimentaire et développement rural ; éducation et construction de la route reliant Gao, et Kidal). En outre, un soutien spécifique pour la transition vers la résilience et la reprise économique est actuellement fournie dans les zones post-conflit du Nord Mali à travers l'Instrument contribuant à la stabilité et la paix (IcSP) qui a permis de mobiliser 5 millions d'euros pour [LuxDevelopment](#) afin mettre en œuvre le projet « Relance de l'économie locale et appui aux collectivités dans le Nord du Mali ». La communauté internationale s'est aussi engagée à soutenir le Mali dans ses efforts de reconstruction politique, sécuritaire, économique et sociale. Près de 3,3 milliards d'euros ont été engagé en 2013 pour la mise en œuvre du Plan de relance durable du Mali (PRED).

Sur le plan humanitaire, la majorité du soutien apporté par ECHO en 2016 au Mali et aux réfugiés maliens installés au Niger sera financé à travers le [Humanitarian Implementation Plan \(HIP\) pour l'Afrique de l'Ouest](#) avec une enveloppe de 149 millions d'euros. De manière complémentaire, [5 millions d'euros supplémentaires](#) ont été mobilisés à travers le 11^e Fonds européen de développement (FED) pour soutenir les réfugiés maliens au Burkina Faso et en Mauritanie, fournir une aide alimentaire et un soutien aux moyens de subsistance des ménages les plus vulnérables dans le nord du Mali et améliorer l'accès de la population du Nord Mali à des soins hospitaliers de qualité.

La Banque mondiale a quant à elle augmenté ses engagements envers les personnes les plus vulnérables dans la région, notamment en soutenant la mise en place de filets de sécurité sociaux institutionnalisés. Cette initiative vise à contribuer à réduire la pauvreté et la faim sur le long terme dans la région du Sahel. Avec le soutien du Département pour le développement international britannique (DFID), la Banque mondiale a également développé un filet de sécurité flexible pour gérer le climat et d'autres chocs.

Les activités financées par les bailleurs de fonds traditionnels de l'UNHCR s'inscrivent dans la planification pluriannuelle des opérations d'assistance au Mali et dans les pays d'accueil des réfugiés. Le financement à travers le Fonds fiduciaire vient donc en complémentarité avec cette programmation qui, de par la réduction progressive de l'attention et des financements attribués à la crise Mali, se concentrent essentiellement sur la provision des services de base en termes d'assistance et de protection. L'appui du Fonds fiduciaire va permettre de réaliser des activités essentielles pour aller vers la logique de « désengagement responsable ». Dans le cadre du lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement, l'Action fait le lien entre les interventions humanitaires financées par ECHO et les appuis structurels apportés par d'autres instruments de l'UE, notamment l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP).

La Commission européenne veillera à ce que les mêmes actions ne sont pas financées par différentes lignes budgétaires telles que l'aide humanitaire de l'Union européenne. À cette fin, avant le début des activités, les différents partenaires d'exécution élaboreront un document comparatif qui regroupera toutes les activités de protection financées dans le cadre de cette action, y compris une indication de la source de financement par activité individuelle. Un tel document comparatif sera joint au projet proposé et guidera la mise en œuvre des activités de protection du projet.

Ci-dessous sont décrites les initiatives complémentaires à l'Action menées dans chacun des pays ciblés :

Mali

L'UNHCR met en œuvre plusieurs projets conjoints avec des acteurs de développement, tel que le projet de réduction de la pauvreté conjointement mis en œuvre avec l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) ou encore le projet de renforcement communautaire à Ménaka en coopération avec le PNUD et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). De plus, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale ont conduit une mission d'identification et d'évaluation conjointe des besoins prioritaires au Nord qui a été publiée en janvier 2016 et servira de base aux projets de financement.

Burkina Faso

Les projets résilience actuellement mis en œuvre par l'UNHCR s'articulent autour des moyens de subsistance traditionnels des réfugiés maliens, à savoir l'élevage et de l'artisanat, soutenu par la Fondation IKEA. Le premier, [« solutions lait pour les moyens d'existence et l'autosuffisance des réfugiés maliens et les communautés hôtes au Burkina Faso »](#), cherche à contribuer à l'autonomie et le bien-être socio-économique et nutritionnel des réfugiés et des populations hôtes à travers le développement de micro-entreprises durables dans le secteur laitier. Il planifie de toucher près de 3 000 ménages, dont 60% de réfugiés et 40% d'autochtones. Le deuxième projet [« solutions pour l'artisanat »](#) vise à renforcer la capacité technique et l'organisation des artisans et facilite leur accès tant au marché local qu'international. Les partenariats avec le secteur commercial (commerces locaux, entreprises sociales, exportateurs, détaillants internationaux en ligne, entre autres) sont ainsi exploités à cette fin. Par ailleurs, dans le cadre de l'approche de protection pour réduire la vulnérabilité énergétique des réfugiés et minimiser les risques de tensions inter- et intra-communautaires – notamment avec les populations hôtes –, l'UNHCR assure l'approvisionnement des ménages en combustible bois dûment sélectionné (accompagné d'une formation à la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés), et en cuiseurs et lampes solaires (les réfugiés bénéficiant d'énergie renouvelable).

Mauritanie

Depuis 2006, l'Union européenne appuie le gouvernement mauritanien dans la gestion de la migration, des frontières et de la sécurité au travers différents instruments. En particulier, son Programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de gestion de la migration vise à accompagner les autorités mauritaniennes dans leur volonté d'adopter et d'appliquer une stratégie de gestion des phénomènes migratoires, incluant l'asile, à travers une approche sensible aux droits humains. Les interventions de protection des réfugiés en Mauritanie dans la présente proposition correspondent à la Composante 3 de la Stratégie qui concerne le renforcement des actions de protection des migrants et des réfugiés.

Niger

Le bureau de la coopération Suisse (SDC) au Niger s'est engagé à soutenir la réhabilitation du mécanisme d'approvisionnement en eau potable de la ZAR d'Intikane. Le gouvernement du Japon reste le principal bailleur des activités courantes de l'UNHCR, qui ne rentrent pas dans le cadre de la présente Action. L'UNHCR est aussi partie prenante du *Peacebuilding Fund* avec le PNUD dans le cadre du projet « Renforcement de l'engagement communautaire pour la gestion alerte des risques de déstabilisation sociales et sécuritaires – REGARDS » et avec

la FAO pour le projet « Appui à la gestion préventive des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles en zones pastorales et agropastorales dans 7 communes du Niger ».

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Au niveau de la coordination des acteurs, les mécanismes déjà en place dans les pays concernés constitueront des plateformes complémentaires de dialogues et de décisions avec les partenaires techniques et financiers pour permettre une efficacité dans la mise en œuvre et l'utilisation des ressources. Ces mécanismes sont propres à chaque pays et sont décrits ci-dessous :

Mali

La coordination des activités humanitaires est faite par l'équipe humanitaire pays, à laquelle participent les agences onusiennes, les bailleurs de fonds et les ONG représentant leur groupe. Au sein de cette équipe, l'UNHCR est l'agence chef de file des clusters « protection » et « abri », est membre des autres clusters, et joue un rôle majeur dans la stratégie, la planification et la réponse humanitaire. Ces instances permettent une approche coordonnée de la réponse humanitaire à la crise malienne.

Le Groupe des partenaires techniques et financiers est composé de l'ensemble des organismes de coopération bilatérale et multilatérale ayant un statut diplomatique reconnu officiellement par le Mali et/ou qui sont signataires d'accords de partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le ministère de l'Économie et des Finances. Son objectif est la recherche d'une meilleure efficacité de l'aide pour permettre au Mali d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les agences onusiennes font partie du Groupe exécutif de coopération (GEC) du Pool des partenaires techniques et financiers, auquel l'UNHCR participe de manière régulière. Un sous-groupe sécurité intérieure vient d'être créé afin de renforcer les efforts pour la relance par les autorités de la réforme du secteur de la sécurité, essentielle pour l'état de droit au Mali.

Burkina Faso

Les mécanismes de coordination de l'UNHCR déjà en place au niveau capitale, terrain et camp, constitueront des plateformes d'échanges et de décision, permettant une optimisation de l'utilisation des ressources et une efficacité depuis le niveau décisionnaire des opérations jusqu'à celui de la mise en œuvre des actions. En capitale, la réunion de coordination organisée mensuellement se veut un espace de dialogue avec donateurs et partenaires techniques, où les thèmes abordés, au-delà des activités mensuelles rapportées, sont producteurs de débats et permettent de nourrir la réflexion sur les stratégies sectorielles.

De plus, l'UNHCR s'appuie sur la présence des agences dans le pays pour couvrir certains besoins des réfugiés. Il s'agit de : l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA pour l'appui aux structures nationales de santé, lutte contre le VIH/SIDA et les violences basées sur le genre; la FAO dans le domaine de la sécurité alimentaire ; le PAM pour l'assistance alimentaire.

Mauritanie

En capitale, l'UNHCR travaille en étroite collaboration avec les représentants de la communauté des bailleurs de fonds. Ces derniers sont souvent conviés à des visites de terrain au camp de Mbera sont facilitées et organisées chaque année pour constater les avancées et les défis de la réponse à la situation des réfugiés maliens. Les donateurs sont aussi conviés aux

réunions de haut niveau, dans le cadre notamment de l'équipe humanitaire de pays, et aux réunions techniques organisées à Nouakchott, leur permettant de s'exprimer sur la stratégie de l'UNHCR et de ses partenaires dans le camp de Mbera.

Sur le terrain, à Bassikounou, des réunions de coordination sont organisées chaque deux semaines avec les agences onusiennes, les ONG internationales et nationales présentes dans le camp. Des réunions sectorielles sont aussi organisées afin d'identifier les besoins existants dans chaque secteur et de mettre en place une réponse adaptée. Des réunions sont aussi tenues concernant les interventions dans la population hôte avec l'appui des autorités et d'OCHA.

En tant que coordinateur dans le camp, l'UNHCR s'assure auprès des agences des Nations unies et des ONG nationales et internationales qu'il n'y ait pas de duplication ou de lacune dans les interventions menées. Concernant le secteur de l'éducation, l'UNHCR, qui s'occupe principalement du primaire, travaille en étroite collaboration avec UNICEF qui se charge de l'éducation secondaire et des Espaces Amis des Enfants. La distribution de nourriture et de cash est menée en collaboration avec l'UNHCR et le PAM qui se chargent aussi des cantines scolaires dans les écoles primaires du camp.

Niger

Des échanges réguliers sont maintenus avec les donateurs via les réunions de coordination, les réunions bilatérales et les visites terrain. L'ensemble des acteurs engagés auprès des réfugiés maliens se réunit sur une base mensuelle lors de réunions de coordination organisées par l'UNHCR et co-présidée par la Direction régionale de l'Etat civil et des Réfugiés (DGEC-R). Le bureau régional du *Bureau of Population, Refugees, and Migration* (PRM) à Dakar organise régulièrement des séjours au Niger au cours desquels des missions conjointes PRM-USAID-UNHCR-PAM sont organisées au niveau de chaque camp et de la zone d'accueil des réfugiés d'Intikane.

Au niveau des agences des Nations unies, depuis le retrait d'UNICEF fin 2015, le PAM est la seule agence qui continue à travailler dans les camps et les zones d'accueil des réfugiés maliens. Le nombre d'ONG internationales s'est aussi progressivement réduit. Cette réduction ne s'explique pas uniquement en termes de fonds mais aussi dans le cadre des orientations de l'UNHCR au Niger : renforcement de la présence des structures nationales et passation de la provision des services des ONG vers les directions techniques régionales.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif global de l'action est: contribuer à la réduction des facteurs d'instabilité et de vulnérabilité à travers la création d'opportunités socio-économiques pour les populations déplacées et leurs communautés d'accueil tout en facilitant la réintégration des réfugiés rapatriés et déplacés retournés spontanément dans leur zone d'origine.

Les objectifs spécifiques est/sont les suivants :

OS1. Renforcer la capacité de résilience et d'autosuffisance des populations réfugiées, rapatriées et des personnes déplacées internes maliennes ;

OS2. Maintenir la coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés d'accueil/locales et renforcé un environnement de protection harmonieux ;

OS3. Faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés qui le souhaitent dans les pays d'asile.

4.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Basée sur une approche visant à renforcer la protection des populations affectées les plus vulnérables, l'Action cible un nombre de bénéficiaires directs total est estimé à environ 408 300 sur toute la durée de l'Action et inclut les catégories de population suivantes :

- Réfugiés maliens ;
- Rapatriés maliens ;
- Déplacés internes maliens ;
- Déplacés internes retournés maliens ;
- Communautés hôtes/locales vulnérables et/ou affectées par la présence des réfugiés, rapatriés, déplacés internes et retournés.

4.3. Résultats escomptés et principales activités

En lien avec sa stratégie régionale 2016-2018, l'UNHCR a déjà amorcé un certain nombre d'initiatives qui contribuent à la stabilisation des populations déplacées et les communautés hôtes/locales au Mali et dans les d'asile. L'action proposée vise ainsi à créer les conditions d'un désengagement responsable et progressif qui engage davantage les acteurs du développement, et qui implique les pouvoirs et services publics de manière plus poussée. Les résultats escomptés et les activités permettant de les atteindre sont décrits comme dans les sections ci-dessous. En annexe 1 sont présentés les chiffres de planification globaux estimatifs pour chaque pays et catégorie de population :

R1. La résilience et l'autosuffisance sont renforcées et des opportunités de création de revenu diversifiées sont créées

Mali

R1.A1. Création d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes : Dans le cadre de la stratégie de protection et de l'approche communautaire, l'UNHCR mettra en œuvre des projets d'amélioration des moyens d'autonomisation et de subsistance des populations affectées par la crise malienne (populations locales, déplacées, rapatriées et retournées), après concertation avec les autres acteurs présents dans les zones de retour prioritaires sur la base des mécanismes de coordination existants, et en particulier les Qui Fait Quoi Où. Basées sur les besoins et le profilage socio-économique des populations affectées par la crise, les activités seront développées dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des micro-crédits pour le petit commerce et autres activités génératrices de revenus. Ces projets sont accompagnés d'une stratégie de micro-crédit villageoise pour assurer la pérennité des activités mises en œuvre, ciblant en particulier les femmes et les jeunes. Cette stratégie d'autonomisation sera renforcée pour les jeunes de 17 à 35 ans afin de réduire les risques d'exploitation, de recrutement forcé, de radicalisation et de migration irrégulière ou de traite d'êtres humains.

Burkina Faso

R1.A1. Renforcement des moyens de subsistance pastoraux et agricoles des réfugiés au profit de la sécurité alimentaire : Les réfugiés bénéficieront d'intrants pastoraux et de formations en éducation financière et épargne pour développer et leurs activités et accroître leurs revenus (parallèlement, l'assistance alimentaire directe du PAM sera distribuée uniquement aux plus vulnérables). De plus, les terres dégradées autour des camps seront récupérées en collaboration avec les villages hôtes ; la participation communautaire pour mieux partager les ressources naturelles sera accrue et l'accès aux projets agricoles communautaires de la FAO facilité.

R1.A2. Amélioration de l'accès des communautés déplacées aux habitations durables : Les réfugiés les plus vulnérables bénéficieront d'habitats résistant aux conditions climatiques du Sahel. Ces logements pourront prendre la forme d'abris d'urgence pour les arrivants, transitoires pour les plus vulnérables qui seront construits par les utilisateurs eux-mêmes mais également, suivant la demande locale et sous réserve de l'approbation officielle, la forme de logements construits en matériaux locaux en collaboration avec les communautés d'accueil.

Mauritanie

R1.A1. Renforcement de l'accès aux activités génératrices de revenus : Les activités visant à réduire la dépendance des réfugiés vis-à-vis de l'assistance directe, notamment alimentaire (gestion d'épiceries, de boucheries, d'activités de coutures etc.), seront élargies. Pour améliorer leur impact, l'UNHCR mènera dans la première année une enquête socio-économique, une étude de marché afin d'identifier les secteurs d'activités économiques ayant un potentiel pour les réfugiés à Bassikounou. Les projets chercheront à réduire le nombre de réfugiés dépendant de l'assistance humanitaire en les accompagnant vers l'autosuffisance afin qu'ils réussissent à sécuriser un revenu atteignant le panier de dépenses minimum de survie (« *Survival Minimum Expenditures Basket* ») qui comprend la nourriture, les articles non-alimentaires et l'abri. Ainsi, le programme de soutien aux activités génératrices de revenu actuellement mis en œuvre par l'UNHCR en Mauritanie sera réorienté en ligne avec cette nouvelle stratégie. De plus, l'UNHCR continuera de supporter l'accès aux activités de maraîchage (actuellement 1 650 femmes y ont accès parmi les plus vulnérables). La production d'analyses annuelles basées sur le *Household Economic Approach* permettra de faire le suivi sur l'impact de ces interventions sur la pauvreté des ménages. La dernière analyse finalisée en août 2015 a par exemple montré une baisse importante du pourcentage des ménages très pauvres et pauvres de 2013 à 2015, passant de 88% à 65%.

R1.A2. Programme de bourses pour les étudiants maliens : Un soutien aux réfugiés souhaitant entamer des études supérieures à Bamako ou à Nouakchott sera mis en place à travers des bourses couvrant les frais de transport, de scolarité et de logement dans un souci de promouvoir le renforcement des capacités des réfugiés et préparer leur réintégration socio-économique au Mali. En effet, parmi les réfugiés maliens installés dans le camp de Mbera, certains ont obtenu leur baccalauréat et souhaitent poursuivre leurs études supérieures au Mali mais ne peuvent le faire par manque de moyens.

Niger

R1.A1. Appui spécifique aux ménages vulnérables (réfugiés et hôtes) via les filets sociaux : Mis à part l'assistance en termes de santé et d'éducation qui restera généralisée, l'assistance alimentaire, non alimentaire et en abris sera calibrée en fonction de 4 niveaux socio-économiques, allant de 100 % pour le groupe des très vulnérables à 0% pour le groupe des

nantis. Pour cette assistance ciblée, le passage de l'assistance en biens vers l'assistance en cash est aussi une priorité. Le montant alloué aux réfugiés pour faire face à leurs besoins de premières nécessités (alimentaire, biens non alimentaire, abri) sera défini sur la base d'une analyse des marchés et d'une évaluation du coût de la vie en adéquation avec celui de la population hôte. Pour mettre en œuvre cette activité, le mécanisme de ciblage sera principalement basé sur le *Household Economic Approach*.

Pour les ménages rentrant dans les catégories très vulnérable et vulnérable, un appui spécifique pour renforcer leur résilience sera mis en place grâce via la cellule des filets sociaux. Cet appui se réalisera à destination 6000 ménages vulnérables, réfugiés et hôtes. Chaque ménage recevra un montant de 10 000 FCFA par mois sur une période de 18 mois. Pour les ménages n'entrant pas dans la catégorie des très vulnérables mais des vulnérables, et ayant donc plus de possibilité de tendre vers l'autonomisation (et donc vers la catégorie socio-économique supérieure définie par les critères de ciblage) un mécanisme de distribution trimestriel (30 000 CFA) ou semestriel (60 000 CFA) sera établi.

R2. La coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés hôtes/locales est maintenue et un environnement de protection harmonieux est renforcé

Mali

R2.A1. Identification des personnes à besoins spécifiques : En 2016, grâce à la centaine de moniteurs de protection et au personnel de protection (120 en tout, à ce jour), y compris les services communautaires de ses partenaires dans les 16 zones de retour prioritaires, au renforcement de ses propres effectifs dans le centre et le nord du Mali, et en coordination avec les membres du cluster protection et de ses sous-groupes thématiques, l'UNHCR renforcera l'identification des personnes ayant des besoins spécifiques telles que les femmes à risque, les enfants non-accompagnés pour garantir leur protection et leur accès aux droits et services de base tout en encourageant une appropriation plus forte des autres acteurs en conformité avec la Stratégie des solutions durables. Les activités d'enregistrement et/ou de profilage, de monitoring de protection et de référencement vers les services adéquats seront utilisées dans l'identification de ces personnes, tout comme les réseaux gouvernementaux, traditionnels et de la société civile, le cas échéant. Ces activités ciblant l'ensemble des populations présentes dans le nord et le centre contribueront au renforcement des liens sociaux entre différentes communautés et la prévention de la discrimination qui pourrait engendrer la détérioration de l'environnement de protection entraînant de nouvelles tensions.

R2.A2. Suivi des cas de protection, y compris les violences sexuelles, et de la situation de sécurité : Le renforcement du monitoring de protection dans les zones de retour sera mené et aidera à collecter, analyser et partager des informations sur les conditions qui prévalent au nord et au centre, telles que les violations des droits de l'homme et les conflits entre les communautés, et celles portant sur les biens. Les cas individuels identifiés par les moniteurs de protection, notamment ceux portant sur les violations des droits de l'enfant et les violences basées sur le genre, seront référés aux acteurs spécialisés en vue d'une réponse holistique adéquate à travers les comités locaux de protection et les points focaux. Les informations collectées seront ensuite saisies dans une base de données. Elles serviront de base aux actions de plaidoyer et à la planification visant la création de conditions favorables pour un retour durable.

R2.A3. Renforcement de la coexistence pacifique dans 16 communes prioritaires de retour au nord et au centre : Conformément à la Stratégie de solutions durables pour les personnes

déplacées, retournées et rapatriés 2015-2019, les évaluations participatives, la mise en œuvre de la protection transversale, les analyses du monitoring de protection, le profilage des populations et autres activités conduites dans les zones prioritaires, l'UNHCR adoptera dans les zones de retour une approche communautaire de protection centrée sur la coexistence pacifique englobant toutes les populations, la centralité de la protection et le respect des droits fondamentaux des personnes étant primordiaux pour le rapatriement et le retour digne et durable des populations forcées à se déplacer (à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du Mali). En complément de l'approche communautaire, l'UNHCR adoptera une approche d'identification des différents types de conflit dans les régions concernées. De plus, des projets communautaires seront mis en œuvre, tels que la construction/réhabilitation d'infrastructure contribuant à améliorer l'accès à l'éducation, la santé, l'hygiène et l'eau. Pour mettre en œuvre cette activité, différents outils seront utilisés comme le monitoring de protection (qui prendra en compte les causes et conséquences des conflits ; les évaluations participatives (AGDM) ; l'approche protection transversale (protection mainstreaming) ; le profilage des populations, entre autres.

R2.A4. Appui aux bureaux d'état civil maliens : Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre l'apatridie et de prévention des conflits, l'UNHCR apportera un appui technique aux Ministères de la Justice et de l'Administration territoriale dans l'établissement des actes d'état civil, et notamment les actes de naissance. L'UNHCR continuera à soutenir la modernisation du Centre d'état civil de Bamako et de quatre régions. Cet appui se poursuivra par le projet de Recensement administratif à vocation d'état civil (RAVEC) en étroite collaboration avec l'UNICEF, UNFPA, Plan Mali et le Conseil norvégien pour les réfugiés (CNR). Le Mali est l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest d'origine des migrants L'aide à l'identification et la documentation des ressortissants maliens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays aidera à maîtriser le flux migratoire et à prévenir les risques de traite d'êtres humains, de discrimination et d'exclusion de la protection nationale.

Burkina Faso

R2.A1. Pérennisation de l'accès des enfants réfugiés et burkinabè à une éducation et une formation de qualité : La maintenance des infrastructures scolaires des camps (qui accueillent des enfants burkinabè) et le renforcement des compétences du personnel enseignant seront des activités prioritaires avec la conduite de programmes d'alphabétisation, de rattrapage et de formation professionnelle (conduite avec l'Agence nationale pour l'Emploi dont les capacités seront renforcées). L'assistance sera conduite de manière à ce que le taux de fréquentation à l'école ne diminue pas et qu'en parallèle la priorité sur les enfants issus des ménages les plus vulnérables est maintenue.

R2.A2. Maintien de l'accès à l'eau potable pour les réfugiées et hôtes : L'UNHCR fera en sorte que les systèmes d'assainissement et d'acheminement d'eau potable soient maintenus par l'augmentation de la participation communautaire tout en diminuant l'appui de l'organisation. L'idée sera d'augmenter graduellement la proportion d'opérations de maintenance afin qu'elles soient entièrement réalisées par les utilisateurs, tout en augmentant la diffusion des bonnes pratiques sanitaires permettant de diminuer le risque de propagation de maladies hydriques.

R2.A3. Pérennisation de l'accès des réfugiés et hôtes aux soins de santé : Transfert progressif des centres de santé au ministère de la Santé et en mettant en place l'initiative de Bamako. Grâce à cette activité, les centres de santé des camps maintiendront leurs niveaux de fonctionnement et leur qualité de prise en charge tout en devenant progressivement des services publics qui passeront sous la tutelle de l'Organisation mondiale de la santé. Dans les

trois premières années de cette transition les réfugiés les plus vulnérables continueront à bénéficier d'un appui de l'UNHCR.

Mauritanie

R2.A1. Réhabilitation d'infrastructures dans les villages hôtes : En 2015, l'UNHCR a mené 15 projets comprenant la construction de puits, de moulins et de boutiques. De plus, le réseau d'eau potable du camp a été étendu au village de Mbera où vivent des Mauritanien. Des interventions supplémentaires sont nécessaires pour réhabiliter les infrastructures de santé, d'eau et d'assainissement et autres dans les villages de la population hôte.

R2.A2. Séances de sensibilisation pour encourager la gestion pacifique des conflits : Des activités de sensibilisation seront menées chaque mois pour cibler toute la population dans le camp de Mbera et dans les villages hôtes pour encourager la gestion pacifique des conflits, incluant des activités sportives, culturelles, discussions menées par des comités mixtes composés de réfugiés et de Mauritanien

Niger

R2.A1. Renforcement de l'accès à l'énergie domestique (gaz) pour la population réfugiée et d'accueil : Accompagner le passage du bois vers le gaz est une action unique aux impacts multiples. Elle permet de réduire l'augmentation constante des tensions autour de l'accès aux ressources naturelles et les conséquences sur l'environnement de la pression démographique exercée par les réfugiés ; elle augmente, hors subvention, le pouvoir d'achat des ménages (augmentation estimée à 10 000 CFA/mois/ménages soit environ 15 euros). Cette intervention vise à casser le goulot d'étranglement que représente pour les ménages l'investissement initial pour passer du bois au gaz (24 000 CFA soit 80% du salaire minimum nigérien pour l'achat d'une bouteille consignée de 6 kg, du réchaud et d'un bruleur). 5,000 ménages soit près de 35,000 personnes bénéficieront de cet appui. Les ménages ciblés seront les nouvelles arrivées et les ménages hôtes vulnérables. Cette activité bénéficiera de l'expérience déjà mise en œuvre au niveau des camps d'Abala, de Tabareybarey et de la ZAR d'Intikane par l'UNHCR et ses partenaires, avec le secteur privé, des mécanismes d'accès au gaz domestique de proximité, autonome et durable via la logique de gagnant-gagnant. Pour le camp de Mangaize, une intervention similaire est planifiée par l'ONG ACTED au cours du second semestre 2016.

R2.A2. Renforcement des infrastructures et services sociaux de base (eau, santé, éducation) : Cette activité est cruciale dans la voie vers le « désengagement responsable » : cela suppose d'une part de continuer à avancer vers l'intégration des services fournis aux réfugiés au sein des mécanismes nationaux, et d'autre part d'assurer que cette intégration ne pénalise pas le fonctionnement des dits services mais au contraire renforcent leurs capacités pour augmenter les indicateurs sociaux de base pour les communautés hôtes. Ces activités seront menées en collaboration avec les Directions Régionales de l'Hydraulique, de la santé et de l'éducation. Sur le volet hydraulique, l'objectif de l'UNHCR est d'aller progressivement vers le mécanisme de gestion déléguée. Aux termes du processus, les réfugiés, comme les populations hôtes, réaliseront le paiement de l'eau au niveau des bornes fontaines. Pour autant, grâce au mécanisme de ciblage en cours d'élaboration, la gratuité de l'eau pour les plus vulnérables sera maintenue. Pour la santé, les centres de santé intégrée publics de Mangaize et Abala (auxquels sont déjà rattachés les réfugiés) seront renforcés via l'installation de panneaux solaires et leur renforcement. Concernant les centres de santé des zones d'accueil d'Intikane et de Tazalite, des travaux seront réalisés pour travailler conjointement vers leur transformation en centres de santé publique. Pour l'éducation, six

écoles primaires publiques seront renforcées pour permettre l'accueil des enfants réfugiés et la communauté hôte.

R3. Les rapatriements volontaires des réfugiés maliens sont facilités en toute dignité et sécurité

Parallèlement aux activités décrites plus haut permettant de préparer les réfugiés à de futures solutions durables, l'UNHCR continuera de faciliter le rapatriement individuel de chaque réfugié qui en fait la demande dans les pays d'asile à travers les activités suivantes conjointes:

R3.A1. Partage et analyse d'information sur les zones de retour entre pays d'origine et d'asiles : Il s'agit du partage d'informations sur les aires d'origine/de retour des populations réfugiées et de d'analyse en profondeur des facteurs qui affectent les décisions concernant le rapatriement volontaire, notamment à travers :

- L'enregistrement par la Direction nationale de développement social et de l'économie solidaire (DNDS). Deux catégories de rapatriés sont enregistrés : (i) Ceux dont le rapatriement volontaire a été facilité par l'UNHCR et possèdent un formulaire de rapatriement volontaire (FRV). Leur liste est envoyée par l'UNHCR en Mauritanie, Burkina Faso ou Niger à l'UNHCR au Mali puis transmise à la DNDS. L'enregistrement se fait sur la base de ces listes, et du formulaire de rapatriement volontaire (FRV) présenté par les rapatriés eux-mêmes. (ii) Ceux dont le rapatriement volontaire est spontané et possèdent une attestation ou carte de réfugié. La liste de ces rapatriés est partagée par l'UNHCR au Mali avec l'UNHCR en Mauritanie, Burkina Faso ou Niger afin de vérifier et de confirmer qu'ils sont bien enregistrés comme réfugiés, et les désactiver de la base de données. Cette procédure est standard avec tous les pays d'asile et implique des échanges réguliers entre les pays d'asile et le pays d'origine.
- L'analyse des changements dans les motivations à l'origine des mouvements de déplacement forcé et de rapatriement volontaire, notamment les mécanismes de survie, les prises de décision quant aux solutions à adopter, aux moyens de subsistance utilisés par les réfugiés afin de nourrir les décisions sur le rapatriement volontaire et la réintégration.
- La préparation des profils des zones de retour prioritaires et leur partage avec les bureaux du l'UNHCR dans les pays d'asile pour fournir aux réfugiés des informations les plus récentes et objectives possibles sur la situation prévalant dans ces zones.
- La situation sécuritaire le permettant, l'organisation de visites « *come and talk* » et « *go and see* » permettant aux réfugiés de motiver leur décision de se rapatrier sur des bases fondées.
- L'organisation régulière de réunions des commissions tripartites Mali-Niger-UNHCR, Mali-Burkina Faso-UNHCR et Mali-Mauritanie-UNHCR pour faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés maliens de Mauritanie.

R3.A2. Documentation et distribution d'une aide financière pour le transport : En l'absence d'autres formes de documentation, l'UNHCR fournira un formulaire de rapatriement volontaire afin de faciliter la liberté des réfugiés de rentrer volontairement. L'UNHCR fournit un montant forfaitaire d'environ 60 USD pour le transport. Cette assistance au transport

constitue un moyen de protection afin d'éviter d'éventuels risques de protection auxquels les réfugiés pourraient être exposés.

R3.A3. Prise en charge dans les zones de retour au Mali : Depuis novembre 2015, l'UNHCR met en œuvre une forme innovante de soutien à la résilience des rapatriés à travers la distribution d'assistance monétaire pour tous les réfugiés qui se sont rapatriés. L'assistance monétaire est attribuée à travers trois modes de paiements : paiement direct, bon d'espèces et transfert monétaire via la téléphonie mobile. Il est planifié que tous les nouveaux rapatriés vérifiés reçoivent 110 USD par adulte et 50 USD par enfant pouvant être délivrés en une ou plusieurs fois selon les zones de retour et le niveau de financement du projet. Cette forme d'assistance suscite un intérêt particulier auprès des rapatriés maliens qui y voient la possibilité immédiate de prendre des décisions qui répondent à leurs besoins immédiats et donc contribuent à renforcer leur dignité et leur autonomisation, contribuant à la pérennité de leur rapatriement dans les zones de retour.

En tenant compte du contexte sécuritaire actuel au Mali, les chiffres de rapatriement volontaire suivants sont anticipés dans la région :

Pays	2017	2018	2019
Niger	2 000	2 500	7 000
Burkina Faso	2 000	4 000	6 000
Mauritanie	2 000	3 000	4 000
Total	6 000	9 500	17 000

4.4. Analyse des parties prenantes

Une concertation et une approche conjointe avec les partenaires seront recherchées constamment, à toutes les étapes de la mise en marche, le suivi et l'évaluation de l'Action. De manière plus précise, les parties prenantes par pays sont détaillées comme suit :

Mali

Administrations et structures étatiques : L'UNHCR collabore de manière étroite avec le Ministère de la Solidarité et, l'aide humanitaire pour l'enregistrement et la réintégration des rapatriés maliens, ainsi que dans le cadre des activités pour la protection et l'assistance des personnes déplacées internes et retournées.

Partenaires techniques non-gouvernementaux : Dans le centre et le nord, l'UNHCR travaille avec ses partenaires non-gouvernementaux que sont Mercy Corps pour l'autonomisation et le rapatriement volontaire, Stop Sahel pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la Croix Rouge luxembourgeoise pour les abris, l'Association malienne pour la survie du sahel (AMSS) pour le monitoring de protection.

Agences des Nations unies : L'UNHCR est un membre actif de l'équipe humanitaire pays, est le chef de file des clusters protection et abris et est membre des autres clusters. L'UNHCR participe également au UNCT, au HCT, ainsi qu'aux différents groupes de travail pour la mise en œuvre d'UNDAF + (Groupes de résultats, etc.). L'UNHCR participe aux groupes de concertation avec la MINUSMA (SMT, PMT etc.). A Ménaka, l'UNHCR met également en œuvre un projet d'appui communautaire conjointement mené avec le PNUD et l'UNICEF.

Burkina Faso

Administrations et structures étatiques :

- CONAREF : La Commission nationale pour les Réfugiés est le partenaire gouvernemental direct de l'UNHCR avec qui toutes les activités visant à protéger et assister les réfugiés sont réalisées en étroite collaboration.
- Les Directions administratives locales : les collaborations avec les Directions Régionales, départementales et communales se réaliseront au sein du comité de mise en œuvre et de suivi. Les communes participent aussi activement aux activités de ciblage et de mobilisation communautaire. Les Directions régionales et provinciales concernées seront celles du Ministère l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, celui la Justice, celui de l'Education nationale et de l'alphabétisation, celui des Enseignements secondaire et supérieur, celui de l'Agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire, celui de l'Environnement et des Ressources halieutiques, et celui de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi.
- L'Agence nationale pour l'Emploi a pour mission l'exécution de la politique du gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle. Elle dispose d'une direction régionale à Dori qui collaborera directement avec l'UNHCR sur les questions de formation professionnelle (elle dispose d'un centre de formation professionnelle).
- Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) qui est une structure publique chargée de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.

Agence des Nations unies : la collaboration avec les autres agences onusiennes est d'ordre technique et s'articule sur les thématiques suivantes : le PAM met à disposition des vivres et du cash pour les réfugiés ; l'UNICEF contribue à la protection de l'enfance dans les camps ; l'UNFPA participe à la mise en œuvre des activités de lutte contre les violences basées sur le genre ; l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA pour l'appui aux structures de santé ; la FAO dans le domaine de la sécurité alimentaire ; le PNUD intervient dans la prévention des conflits entre communautés, agissant ainsi pour la coexistence pacifique au sein de son programme de bonne gouvernance.

Partenaires techniques non gouvernementaux : l'UNHCR travaillera avec des ONG qui mettront en œuvre les activités que l'agence supervisera à travers la mise en place d'accords de partenariat (voir la liste des partenaires en pièce jointe). A ces organisations partenaires de mise en œuvre s'ajoutent deux équipes d'experts indépendants qui réaliseront l'enquête socio-économique des ménages et l'étude de marché.

Partenaires communautaires : Les comités mixtes de réfugiés et populations hôtes des deux camps – déjà en place et représentant les intérêts des réfugiés et populations hôtes, les comités mixtes sont des véritables cadres de dialogue qui permettent de réduire le risque de tensions intercommunautaires qui peuvent être liés aux diversités culturelles cohabitant ainsi qu'à la pression sur les ressources naturelles. Ces comités seront impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'action, à travers des concertations régulières pour une sensibilisation optimale des bénéficiaires et une intégration complète des jeunes ciblés dans le projet.

Mauritanie

Administrations et structures étatiques : L'UNHCR travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur et de la Justice au niveau central, notamment dans les domaines de la protection, de l'enregistrement et de l'accès à la justice pour les réfugiés. Les autorités locales à Bassikounou, à travers le Hakim, jouent un rôle très important dans l'identification des besoins pour la communauté réfugiée et la population hôte. Par ailleurs, l'UNHCR collabore avec un organisme national, le Commissariat à la Sécurité alimentaire, au niveau de la distribution de vivres, ainsi qu'avec le Programme alimentaire mondial. En termes d'enregistrement et de documentation des réfugiés, l'UNHCR travaille avec l'Agence nationale pour le registre et les titres sécurisés afin de renforcer les capacités nationales dans ces domaines. Le Commissariat à la sécurité alimentaire intervient aussi dans des projets à impact rapide dans la population hôte.

Partenaires techniques non gouvernementaux : Les activités de protection sont menées à travers INTERSOS tandis que les activités relatives à l'eau et l'assainissement et l'accès aux activités génératrices de revenus sont menées par ACF Espagne. La gestion du camp et de ses infrastructures est gérée à travers la Fédération luthérienne mondiale. La gestion des activités maraichères et le renforcement des moyens de subsistance dans le camp et la population hôte sont menés à travers une ONG nationale, SOS Désert.

Niger

Administrations et structures étatiques : Les autorités tant au niveau national que local jouent un rôle central dans la mise en œuvre des interventions notamment celles visant l'intégration des camps/zones d'accueil dans leurs territoires hôtes. Les activités en lien avec ce volet se greffent aux plans de développement régionaux et communaux existants, dont la mise en œuvre est sous la tutelle des Conseils régionaux et des Directions techniques régionales. Le cabinet du Premier ministre est également impliqué en ce qui concerne l'appui à la résilience des populations hôtes vulnérables via la Cellule des filets sociaux. L'UNHCR continuera aussi à maintenir des liens étroits, et de développer la recherche de complémentarité, avec la Haute Autorité de Consolidation de la Paix et ses programmes courants dans la région de Tillabery notamment sous le résultat résilience et autonomisation.

Partenaires techniques non gouvernementaux : Le volet énergie sera mis en place via le partenaire privé alors que le volet rapatriement sera mis en œuvre à travers l'Agence de Micro-Finance ASUSU.

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<i>Insécurité et accès humanitaire</i> : La situation sécuritaire dans la région du Sahel restant volatile, un risque majeur est de devoir réduire l'envergure de l'Action en raison d'une détérioration des conditions de sécurité dans les zones d'intervention. Au Mali, l'accès	M/E	Des stratégies alternatives, comme le recours à des acteurs nationaux, permettront de poursuivre les activités sur le terrain. Des efforts également sont en cours pour renforcer le niveau d'acceptation des acteurs humanitaires dans les zones de retour par une plus grande interaction avec les membres

<p>humanitaire reste limité et continue d'affecter les activités de protection et d'assistance.</p> <p><i>Contraintes pour les travailleurs humanitaires:</i></p> <p>L'accès aux zones où les réfugiés et les personnes déplacées résident est difficile d'accès avec des contraintes sécuritaires importantes. Les ONG internationales, en particulier ceux qui ont un mandat de protection, sont souvent soumis à des contraintes et risques sécuritaires accrues. Cela crée un environnement de travail difficile dans lequel des partenariats avec des organismes nationaux sont essentiels.</p>		<p>des communautés en général, et les personnes affectées en particulier, permettant une meilleure analyse sécuritaire et une adaptation des normes sécuritaires en place.</p>
<p><i>Catastrophes naturelles :</i> La frange du Sahel est régulièrement marquée par des épisodes de sécheresse dont le niveau d'intensité peut entraîner des crises alimentaires et nutritionnelles, affectant directement les populations vulnérables. D'autres catastrophes naturelles, telles que les inondations ou les tempêtes, représentent un risque important affectant non seulement ces dernières mais aussi la mise en œuvre des activités de l'UNHCR.</p>	<p>F</p>	<p>L'UNHCR maintiendra des contacts réguliers avec les agences spécialisées dans les risques de catastrophe naturelle afin de garder à jour son système de suivi et ainsi mieux anticiper l'impact sur ses opérations.</p>

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- La situation sécuritaire qui prévaut dans les régions du centre et du nord du Mali continue à présenter des conditions défavorables à un rapatriement volontaire des réfugiés à grande échelle vers le Mali ;
- Les gouvernements des pays d'asile continuent d'accepter des réfugiés et demandeurs d'asile sur leur territoire et contribuent de manière positive au développement d'un environnement favorable à leur protection ;
- Les gouvernements des pays d'asile et du pays d'origine soutiennent l'action et allouent des ressources suffisantes dans la gestion de l'asile, du rapatriement et de la réintégration pour assurer le bon développement de leurs activités ;
- Les flux de demandeurs d'asile/réfugiés au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger restent stables, permettant aux pays d'asile de se concentrer sur les activités de l'action, plutôt que sur une réponse d'urgence ;
- La situation politique au Mali et dans les pays d'asile demeurent stables, avec une mise en œuvre harmonieuse de l'Accord pour la paix, et le niveau d'insécurité dans ces derniers n'entravent pas l'accès aux personnes affectées par la crise malienne, et la capacité de l'UNHCR et de ses partenaires de mettre en œuvre et effectuer le suivi de l'action ;
- Les partenaires de l'UNHCR dans les zones d'intervention ont la capacité technique suffisante pour mettre en œuvre les activités prévues dans l'Action ;

- Les populations affectées ciblées participent et collaborent entièrement aux activités prévues dans l'action.

Les activités décrites ci-dessus sont susceptibles de changer pour s'adapter à l'évolution du contexte malien et de déplacements des populations.

4.6. Questions transversales

L'action proposée prend en compte cinq aspects transversaux visant notamment à : promotion des droits humains ; réduction des inégalités fondées sur le genre et l'âge ; réduction de l'impact environnemental ; et renforcement des capacités locales.

- *Droits humains* : À travers la sensibilisation des populations ciblées aux risques de protection notamment pour les individus les plus vulnérables et le traitement des victimes d'abus, l'UNHCR souhaite profiter de l'exil de la population pour promouvoir les principes des droits humains notamment l'égalité de genre, la non-discrimination, la lutte contre les abus et l'exploitation des êtres humains. Dans le même temps, les principes inhérents à la protection transversale (innocuité, équité, redevabilité et participation) seront appliqués à tous à toutes les phases de l'Action.
- *Egalité de genre et d'âge* : L'Action a une forte composante sur la protection des femmes et des jeunes de tous les groupes ethniques et communautés présents dans les zones d'intervention, assurant leur participation et leur représentation dans toutes les activités. Au Mali par exemple, 86% des bénéficiaires des projets de moyens de subsistance dans les régions du Nord étaient des femmes en 2015, renforçant ainsi leurs capacités et leur participation à la prise de décision. Au Niger, l'introduction du gaz a diminué le temps consacré à la collecte de bois et à la préparation des repas contribuant à l'autonomisation des femmes. De plus, l'accès au gaz permettra de libérer du temps consacré à la collecte de bois pour les jeunes filles et de réduire l'absentéisme scolaire, tout en réduisant les risques de violences sexuelles basées sur le genre (heures passées loin de leurs foyers pour ramasser le bois). Par ailleurs, les violences sexuelles liées au conflit ont un impact direct sur la propagation du VIH. Le projet contribuera à la réduction de la pandémie, mais aussi des risques liés à la discrimination des personnes porteuses du virus et facilitera leur accès aux soins de santé.
- *Durabilité environnementale* : L'impact environnemental sera pris en compte dans la mise en œuvre de l'Action, notamment la composante eau et hygiène, en réduisant les risques de contamination et de propagation des maladies. L'UNHCR veillera à ce que les activités n'apportent pas de pression supplémentaire sur les ressources naturelles disponibles localement, et maximisera, lorsque cela sera possible, l'usage d'énergies renouvelables.
- *Renforcement des capacités locales* : Le développement des capacités des parties prenantes et l'appropriation progressive de la stratégie par les États constitueront le principal facteur de pérennité de l'Action. L'UNHCR développera également un appui aux gouvernements concernés et aux structures d'encadrement, notamment à travers une assistance technique aux ministères et autorités décentralisées impliqués.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Il est prévu de conclure une convention de délégation entre l'Union européenne et le HCR.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de 36 mois (2017-2019).

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

En lien avec les objectifs et les résultats décrits plus haut, la mise en œuvre sera effectuée par l'UNHCR, en collaboration avec les autorités nationales et les partenaires de mise en œuvre spécialisés dans des domaines techniques spécifiques. L'UNHCR sélectionne ses partenaires en se basant sur leur expertise et leur capacité à gérer les activités qui leur sont assignées. La stratégie de partenariat de mise en œuvre se base ainsi sur les spécialités programmatiques des partenaires techniques. Pour chaque secteur d'intervention, l'UNHCR compte collaborer avec des organisations expérimentées ayant une présence et une connaissance pointue du contexte géographique ciblé.

5.4. Budget indicatif

Résultats	Mali	Burkina Faso	Mauritanie	Niger	Budget global (3 ans)
1. Résilience et autosuffisance	2 475 000	910 000	2 600 000	1 975 000	7 960 000
2. Coexistence pacifique et protection	1 200 000	3 250 000	1 700 000	2 150 000	8 300 000
3. Aide rapatriement volontaire	700 000	720 000	575 000	750 000	2 745 000
Communication & visibilité	25 000	20 000	25 000	25 000	95 000
Coordination régionale	900 000				900 000
Coûts directs	4 400 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000	20 000 000
Coûts indirects (7%)	308 000	343 000	343 000	343 000	1 400 000
Grand Total	4 708 000	5 243 000	5 243 000	5 243 000	21 400 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Pendant sa mise œuvre, l'initiative sera suivie par un comité de pilotage, organe d'orientation générale et stratégique au niveau national qui, répliqué dans chaque pays d'intervention, sera composé de :

- Le(s) représentant(s) de la délégation de l'Union européenne dans le pays concerné ;
- Le(s) représentant(s) des ambassades des pays contributeurs au Fonds fiduciaire ;
- Le(s) représentant(s) des ministères concernés ;
- Le(s) représentant(s) du/des partenaire(s) de mise en œuvre ;
- Les représentants des bénéficiaires et les autres bailleurs de fonds.

À la fin de la période de mise en œuvre, un atelier de restitution sera organisé. Le comité se réunira au moins deux fois par an, avec des sessions extraordinaires le cas échéant ; les réunions se tiendront dans la capitale du pays concerné. Il s'agira d'un espace de réflexion et dialogue entre les donateurs et les autres parties prenantes du projet, où discuter, au-delà des activités, des stratégies à entreprendre pour la bonne poursuite de l'action. À la fin de la mise en œuvre de l'Action, un atelier de restitution sera organisé en capitale, dans lequel les résultats, les bonnes pratiques et les recommandations seront partagés avec toutes les parties prenantes. A l'atelier final seront présentes toutes les parties prenantes de l'Action et d'autres organisations ressources ou concernées par ce genre d'action.

Au niveau interne, une cellule de coordination régionale sera créée pour assurer le suivi et la cohérence de la mise en œuvre de l'Action et effectuer les liens avec les comités de pilotage nationaux, les divisions spécialisées au siège et à Bruxelles. Dans ce cadre, les quatre bureaux de pays de l'UNHCR mettront en place un point focal qui assurera, dans le pays d'origine, le secrétariat de la mise en œuvre de l'Action et constitueront un groupe de travail qui veillera à ce que des mécanismes transfrontaliers à partir du Mali soient établis, tels que le partage des ressources humaines. Les quatre bureaux continueront également à se consulter pour harmoniser les processus, les outils et les approches liés à l'enregistrement, la vérification, et la documentation, conformément au manuel de l'UNHCR sur l'enregistrement.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente Action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'organisation. L'UNHCR fait appel à l'approche du cadre logique pour effectuer non seulement le suivi et l'évaluation de ses activités mais aussi pour s'assurer de l'efficacité et de la qualité des résultats à atteindre. Le suivi des activités est assuré en continu par le personnel des partenaires de mise en œuvre. Des éléments succincts de suivi devront être communiqués à la demande de la Délégation de l'Union européenne sur les activités mis en place dans les pays respectifs.

Lorsque nécessaire, l'UNHCR dispense les formations et fournit les outils nécessaires à la collecte des données. Par ailleurs, les rapports mensuels de suivi soumis par les partenaires, les réunions de coordinations générales et sectorielles, les visites régulières des équipes de l'UNHCR dans les zones d'intervention pour la vérification des données sont autant d'outils pour assurer un bon suivi et une meilleure évaluation des activités mises en œuvres.

5.7. Évaluation et audit

En tant que membres des Nations unies, l'UNHCR est soumis à l'autorité du Bureau des Auditeurs et au Bureau des Services de Contrôle interne des Nations unies (OIOS). Les relations entre l'UNHCR et l'UE sont par ailleurs régies par le « *Financial and Administrative Framework Agreement* » (FAFA) qui prévoit des mécanismes de suivi, d'évaluation et de vérification des contrats signés entre l'UE et les agences de Nations unies. De par le contenu de cet accord cadre, il n'y a pas de budget prévu pour l'évaluation externe et l'audit.

5.8. Communication et visibilité

Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre pour assurer au niveau local, national et régional la compréhension de l'architecture de l'action et la maîtrise de ses avantages, en valorisant le soutien du Fonds fiduciaire dans les secteurs de la stabilisation des populations ciblées par cette action. Les délégations de l'Union européenne dans les pays concernées seront tenues régulièrement informées des développements concernant cette stratégie. Cette stratégie s'adressera à différentes audiences notamment les populations réfugiées et les populations hôtes, les autorités des pays d'accueil et d'origine, les médias nationaux et internationaux, les bailleurs de fonds, ainsi que le grand public.

Par ailleurs, les bureaux de l'UNHCR concernés contribueront à la visibilité du projet dans le cadre de sa stratégie de communication et à travers les outils dont les bureaux disposent, y compris la publication des activités dans les zones de retour, sur les réseaux sociaux et le blog régional de l'UNHCR pour l'Afrique de l'Ouest ainsi que le site global de l'UNHCR, afin de rendre visibles les résultats obtenus aux bailleurs de fonds, ainsi qu'au grand public. En complément, des rapports mensuels seront régulièrement publiés sur les développements majeurs de son opération, les défis et réalisations entreprises. L'UNHCR favorisera aussi des séances d'échange d'information avec les donateurs et les médias nationaux et internationaux et mettra à leur disposition des notes d'information détaillées sur ses activités dans les quatre pays.

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Annexe 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence ⁶	Cibles (sur 3 ans)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer à la réduction des facteurs d'instabilité et de vulnérabilité à travers la création d'opportunités socio-économiques pour les populations déplacées et leurs communautés d'accueil tout en facilitant la réintégration des réfugiés rapatriés et déplacés retournés spontanément dans leur zone d'origine			
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>OS1. Renforcer la capacité de résilience et d'autosuffisance des populations réfugiées, rapatriées et des personnes déplacées internes maliennes</p> <p>Effets : Amélioration de l'autosuffisance et des moyens d'existence</p>	<p>Indicateurs d'impact :</p> <p>Mali :</p> <p>% de femmes prises en charge (18-59 ans) percevant au moins le salaire minimum pendant plus de six mois par an</p> <p>Burkina Faso :</p> <p>Taux d'endettement sur l'assistance en cash des réfugiés ciblés par l'assistance vivres/cash</p> <p>% de ménages réfugiés maliens qui bénéficient d'un espace de vie couvert dans les camps</p> <p>Mauritanie :</p> <p>Réduction du pourcentage de réfugiés dépendant de l'assistance alimentaire du camp</p> <p>Niger :</p> <p>Taux d'endettement des réfugiés ciblés par l'appui des filets sociaux</p>	<p>60</p> <p>15</p> <p>95</p> <p>100</p> <p>50</p>	<p>70</p> <p>5</p> <p>100</p> <p>90</p> <p>25</p>

⁶ Les valeurs de référence et cibles sont basées sur la planification 2017. Elles seront complétées et ajustées en cours de projet lorsque les données seront disponibles.

<p>OS 2. Maintenir la coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés d'accueil/locales et renforcé un environnement de protection harmonieux</p> <p>Effets : Promotion de la coexistence pacifique avec les communautés locales renforcée</p>	<p>Indicateurs d'impact :</p> <p>Mali :</p> <p>% de personnes membres des communautés locales bénéficiant d'un appui relatif à la présence permanente des personnes prises en charge</p> <p>80</p>	90
	<p>Nombre de personnes interviewées par les moniteurs de protection</p> <p>150</p>	150
	<p>Burkina Faso :</p> <p>Rapport entre la proportion d'enfants réfugiés en âge d'être scolarisés enrôlés dans les écoles des camps, et la proportion d'enfants enrôlés dans les écoles des camps qui sont des réfugiés maliens</p> <p>0.6</p>	1.6
	<p>% des opérations de maintenance des systèmes d'approvisionnement et d'assainissement qui sont entièrement réalisées par les communautés déplacées et d'accueil.</p> <p>0</p>	80
	<p>% des réfugiés et des populations hôtes ayant accès aux centres de sante</p> <p>100 réfugiés 40 pop hôtes</p>	100 réfugiés 40 pop hôtes
	<p>Mauritanie :</p> <p>Nombre de cas de refoulement reporté à la frontière du Mali</p> <p>0</p>	0
	<p>Niger :</p> <p>Existence de tensions autour de la collecte de bois</p> <p>Oui</p>	Non
	<p>Taux réduction des dépenses en énergie domestique des ménages utilisant le gaz à la place du bois</p> <p>0</p>	75
	<p>Niveau de satisfaction des réfugiés et des hôtes par rapport aux infrastructures et services sociaux de base renforcés</p> <p>0</p>	75

	<p>OS3. Faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés qui le souhaitent dans les pays d'asile.</p> <p>Effets : Retours volontaires dans la dignité et la sécurité réalisés</p>	<p>Indicateurs d'impact :</p> <p>Mali :</p> <p>% des personnes prises en charge à retourner chez elle avec des moyens d'existence ou des avoirs productifs</p> <p>Caractère volontaire du retour en toute sécurité et dignité</p> <p>Burkina Faso :</p> <p>Proportion de réfugiés candidats au rapatriement facilité qui sont informés sur leurs droits et le niveau de sécurité dans les Chemins de retour, et qui bénéficient de l'assistance au transport</p> <p>Mauritanie :</p> <p>Proportion de réfugiés candidats au rapatriement facilité qui sont informés sur leurs droits et le niveau de sécurité dans les Chemins de retour, et qui bénéficient de l'assistance au transport</p> <p>Niger :</p> <p>Proportion de réfugiés candidats au rapatriement facilité qui sont informés sur leurs droits et le niveau de sécurité dans les Chemins de retour, et qui bénéficient de l'assistance au transport</p>	<p>0</p> <p>Oui</p> <p>100</p> <p>100</p> <p>100</p>	<p>100</p> <p>Oui</p> <p>100</p> <p>100</p> <p>100</p>
<p>Résultats</p>	<p>OS 1. La résilience et l'autosuffisance sont renforcées et des opportunités de création de revenu diversifiées sont créées</p>	<p>Indicateurs de performance :</p> <p>Mali :</p> <p>Nombre de personnes prises en charge recevant du matériel/une aide pour les activités de production agricole/l'élevage/la pêche</p> <p>Burkina Faso :</p> <p>% de ménages/populations hôtes vulnérables vivant de l'élevage qui bénéficient d'intrants pastoraux</p>	<p>800</p> <p>15</p>	<p>6 000</p> <p>75</p>

	<p>Proportion de ménages réfugiés/populations hôtes vulnérables touchés par l'éducation financière et la formation à l'épargne</p> <p>Proportion de réfugiés candidats à l'agriculture qui bénéficient d'un accès durable à la terre accordé par les populations hôtes</p> <p>Proportion de ménages réfugiés ciblés vulnérables sans abri qui bénéficient de kits d'abris</p> <p>Proportion de réfugiés candidats à l'installation locale qui s'engagent dans la construction d'un logement avec des matériaux locaux</p> <p>Mauritanie :</p> <p>Etude socio-économique et étude de marché</p> <p>Nombre d'AGR</p> <p>Nombre de réfugiés participant aux activités de maraichage par année</p> <p>Nombre de réfugiés ayant bénéficié d'une bourse universitaire sur trois ans</p> <p>Niger :</p> <p>Nombre de ménages vulnérables (réfugiés et hôtes) accompagnés via les filets sociaux</p>	<p>10</p> <p>0</p> <p>95</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>382</p> <p>1 650</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>40</p> <p>50</p> <p>100</p> <p>90</p> <p>1</p> <p>1 382</p> <p>1 650</p> <p>30</p> <p>10 000</p>
OS 2. La coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés hôtes/locales est maintenue et un environnement de protection harmonieux est renforcé	<p>Indicateurs de performance :</p> <p>Nombre de projets pour la coexistence pacifique mis en œuvre</p> <p>Burkina Faso :</p> <p>Taux de fréquentation des écoles primaires dans la région du Sahel (population locales et réfugiée)</p> <p>% de jeunes réfugiés et burkinabè candidats à un soutien qui suivent un programme d'alphabétisation et/ou rattrapage</p>	<p>0</p> <p>67</p> <p>50</p>	<p>3</p> <p>75</p> <p>70</p>

	<p>% de jeunes ciblés qui sont formés sur des métiers et ont reçu un diplôme certifiant l'acquisition de leurs compétences</p> <p>% de ménages réfugiés et burkinabè environnant les camps qui sont sensibilisés aux bonnes pratiques hygiéniques</p> <p>Volume d'eau potable disponible par utilisateur par jour</p> <p>% des soins payés par les utilisateurs dans les centres de santé des camps</p> <p>Effectivité de la reprise des centres de santé des camps par le ministère de la Santé</p> <p>Mauritanie :</p> <p>Nombres de projets mise en œuvre pour la population hôte</p> <p>Niger :</p> <p>Nombre de ménages ayant accès au gaz en tant qu'énergie domestique</p> <p>Nombre d'infrastructures et services sociaux de base renforcés pour les réfugiés et les hôtes</p>	<p>0</p> <p>50</p> <p>18 litres</p> <p>0</p> <p>Non</p> <p>0</p> <p>11 200</p> <p>12</p>	<p>40</p> <p>95</p> <p>20 litres</p> <p>80</p> <p>Oui</p> <p>45</p> <p>16 200</p> <p>22</p>
OS 3. Les rapatriements volontaires des réfugiés maliens sont facilités en toute dignité et sécurité	<p>Indicateurs de performance :</p> <p>Mali :</p> <p>Nombre de commissions tripartites mises en place ou maintenues</p> <p>Burkina Faso :</p> <p>Nombre de réfugiés qui ont choisi et bénéficient d'une assistance pour le retour volontaire</p>	<p>3</p> <p>8 516⁷</p>	<p>9</p> <p>20 516</p>

⁷ Les valeurs de référence pour le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger représentent le nombre cumulatif de retours assistés par l'UNHCR.

		<p>Mauritanie :</p> <p>Nombre de réfugiés qui ont choisi et bénéficient d'une assistance pour le retour volontaire</p>	2 191	11 191
		<p>Niger :</p> <p>Nombre de réfugiés qui ont choisi et bénéficient d'une assistance pour le retour volontaire</p>	9 548	21 048